

On appelle *corps-mort* une caisse flottante, soit en bois, soit en métal, tenue par une forte chaîne et de grosses ancrés, qu'on dispose dans les rades sur les fonds les plus favorables au mouillage. Les bâtiments s'amarrrent sur ces corps-morts, évitant ainsi l'obligation de mouiller leurs ancrés tout en étant mieux tenus que par leurs propres moyens.

132. Petite bouée de corps-mort, en tôle. — 1321 I. — Echelle 0,06.

133. Petite bouée de corps-mort, en bois. — 1.322 I. — Echelle, 0,06.

134. Grappin en champignon. — 1.326 I. —

135. Bloc de corps-mort en fonte. — 1.327 I.

136. Câble-chaîne pour corps-mort. — 1 I. Lp.

Les chaînes ont remplacé les câbles en cordage vers 1835. Les chaînes employées à cet usage se distinguent des autres chaînes en ce que chacun de leurs maillons est traversé par un contrefort nommé *étai*. De 30 mètres en 30 mètres un anneau d'assemblage ou *manille* permet de séparer ou de réunir les fractions de la chaîne.

137. Gabarre à clapet. — 58 I. a.

Bateau servant à recueillir la vase des dragues (voir n° 113). Il possède une soupape au moyen de laquelle il se débarrasse au large de son chargement.

138. Gabarre à clapet. — (Voir n° 137). — 897 I. a.

139. Schuyt hollandais (année 1810). — 948 I. a.